



COMMUNE DE GIMEL

Déclaration d'engagement du locataire

Respect des normes de sécurité incendie dans les locaux publics

Nom et prénom de l'organisateur	
Nom et prénom de la personne responsable sur place	
Numéro de téléphone portable atteignable durant toute la manifestation	
Date de la manifestation	
Locaux concernés	

J'atteste avoir pris connaissance de la brochure « Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie », notamment :

- Les organisateurs de la manifestation sont responsables de la sécurité contre l'incendie.
- Les décorations inflammables utilisées doivent être conformes.
- Si la manifestation réunit plus de 300 personnes, un responsable de la sécurité doit être désigné
- Lors de la manifestation et tant que les participants, respectivement le public, se trouve dans les locaux, les portes et issues de secours doivent rester déverrouillées à l'intérieur comme à l'extérieur. Aucun matériel, même brièvement, ne doit y être déposé.
- L'ensemble des mesures précitées doit être respecté pendant toute la durée de la manifestation.

J'atteste avoir pris connaissance des mesures organisationnelles suivantes :

- Un responsable devra être désigné pour chaque issue de secours afin de garantir leur ouverture en cas d'évacuation

Par ma signature, je déclare :

- **avoir pris connaissance de la brochure « Manifestations temporaires - Exigences de protection incendie »**
- **être couvert par une assurance RC privée.**

Date et lieu

.....

Signature de l'organisateur

.....

Date et lieu

.....

Signature de la personne responsable

.....